

CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL NATIONAL INSTRUMENTS

GUIDE D'INSTALLATION : LE PRÉSENT DOCUMENT EST UN CONTRAT. AVANT DE TÉLÉCHARGER LE LOGICIEL ET/OU DE FINALISER LE PROCESSUS D'INSTALLATION, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT. EN TÉLÉCHARGEANT LE LOGICIEL ET/OU CLIQUANT SUR LE BOUTON PERMETTANT DE FINALISER LE PROCESSUS D'INSTALLATION, VOUS SOUSCRIVEZ AUX CLAUSES DU PRÉSENT CONTRAT ET ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LE PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS NE VOULEZ PAS DEVENIR PARTIE AU PRÉSENT CONTRAT NI ÊTRE LIÉ PAR L'ENSEMBLE DE SES CLAUSES ET CONDITIONS, VEUILLEZ CLIQUER SUR LE BOUTON QUI ANNULE LE PROCESSUS D'INSTALLATION, N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL, ET RETOURNEZ CELUI-CI DANS LES TRENTE (30) JOURS DE SA RÉCEPTION (ACCOMPAGNÉ DE TOUS LES DOCUMENTS ÉCRITS QUI LE COMPLÈTENT, AINSI QUE DE LEURS EMBALLAGES) A L'ENDROIT OU VOUS LES AVEZ OBTENUS. TOUS LES RETOURS SERONT SOUMIS A LA POLITIQUE DE NI ALORS EN VIGUEUR EN MATIÈRE DE RETOURS.

1. Définitions. Dans le présent Contrat, les mots suivants ont les significations indiquées ci-dessous:

- A. "Vous." désigne vous-même, la personne utilisant le LOGICIEL, ainsi que votre employeur si vous utilisez le LOGICIEL dans le cadre de votre travail.
- B. "NI." désigne (i) National Instruments Corporation, société régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, si le LOGICIEL est fabriqué aux Etats-Unis d'Amérique ; (ii) National Instruments Ireland Resources Ltd., société régie par le droit de la République d'Irlande, si le LOGICIEL est fabriqué en République d'Irlande ou si le LOGICIEL est DataFinder Server Edition, DIAdem, DIAdem Clip, DIAdem Insight, DASYlab ; et (iii) National Instruments Europe Kft, société à responsabilité limitée régie par le droit hongrois, si le LOGICIEL est fabriqué en Hongrie. Si vous n'êtes pas sûr de l'endroit où le LOGICIEL est fabriqué, merci de contacter National Instruments Corporation, 11500 N. Mopac Expressway, Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, 78759-3504 (à l'attention du Legal Department).
- C. "LOGICIEL." désigne les logiciels fournis avec le présent Contrat et qui sont en cours d'installation, ainsi que l'ensemble des documents, utilitaires et logiciels d'interface pilote qui l'accompagnent. Si le LOGICIEL fait partie d'une suite logicielle NI, le mot LOGICIEL désigne l'ensemble des logiciels NI concernés comprenant la suite en question (y compris l'ensemble des documents, utilitaires et logiciels d'interface pilote qui l'accompagnent), que vous avez acquis. Le LOGICIEL inclut toutes les Mises à jour susceptibles d'être fournies par NI et tous les Logiciels d'Accès Multiple. Le LOGICIEL d'interface pilote désigne la combinaison installée de tout code binaire d'interface pilote de National Instruments (par exemple, toute combinaison de NI-488, NI-488.2, NI-DAQ, NI-VXI, NI-VISA, etc.) qui peut être installée sur votre ordinateur.
- D. "Mise à jour." désigne tout code complémentaire ou de remplacement pour un logiciel d'ordinateur que NI vous a déjà concédé en licence.
- E. "Applications Autorisées." désigne uniquement les applications que vous créez avec des versions de développement du LOGICIEL pour lesquelles vous avez une licence en cours de validité. Nonobstant ce qui précède, toute application créée avec le LOGICIEL acquis sous licence d'évaluation n'est pas une Application Autorisée.
- F. "Etablissement d'enseignement" désigne un établissement éducatif délivrant des diplômes.
- G. "Etudiant" désigne un individu inscrit (ou prenant des cours en formation continue) dans un Etablissement d'enseignement.
- H. "Durée" désigne la période de temps indiquée dans la description du produit durant laquelle vous êtes valablement autorisé à utiliser le LOGICIEL à moins que ce Contrat ne soit résilié de façon anticipée par NI ou par vous-même dans les conditions prévues ci-dessous.

- I. "Support Logiciel" désigne la maintenance et le support technique associés au LOGICIEL ou à un autre programme de support logiciel, ne durant dans chaque cas, que pour la période prévue dans le devis applicable ou toute autre documentation liée à l'offre. Le programme est décrit plus précisément dans la documentation fournie avec l'adhésion au Support Logiciel, ou dans le cas d'une Licence LMP, dans la documentation LMP.
- J. "Ordinateur" ou "ordinateur" se rapporte à un ordinateur ou, si le LOGICIEL est utilisé en connexion avec une machine virtuelle, une seule machine virtuelle au sein d'un seul ordinateur.
2. Octroi de Licence. En contrepartie du paiement à NI des redevances applicables, NI est disposé à vous conférer un droit limité et non-exclusif d'utilisation du LOGICIEL, mais uniquement en vertu des clauses et conditions du présent Contrat. Le LOGICIEL est "en cours d'utilisation" lorsque qu'il est chargé sur la mémoire vive (autrement dit, la RAM) ou installé sur la mémoire morte (par exemple, disque dur, CD-ROM, DVD-ROM, appareil de stockage réseau, ou autre appareil de stockage). A moins que vous n'ayez acquis une licence d'utilisation simultanée ou dans les cas expressément prévus par la licence de l'utilisateur identifié, l'utilisation flottante, nomade, simultanée ou partagée n'est pas autorisée dans le cadre du présent Contrat. Les droits d'utilisation spécifiques qui vous sont conférés dépendent du type de licence que vous avez obtenue, comme indiqué ci-dessous :
- A. Licence Utilisateur Identifié. Si vous avez acquis une licence utilisateur identifié, vous devez désigner par écrit (par le biais du processus d'enregistrement de NI) un (1) seul Utilisateur Identifié pour la licence (l'Utilisateur Identifié). Le LOGICIEL ne pourra être installé que sur trois ordinateurs au plus sur un seul lieu de travail de l'Utilisateur Identifié désigné. Cependant, seul l'Utilisateur Identifié désigné pourra utiliser ou faire fonctionner de quelque façon que ce soit le LOGICIEL et le LOGICIEL ne pourra pas être activé concurremment (c'est-à-dire qu'il ne pourra être lancé que sur un ordinateur à la fois). Vous pourrez, à votre discrétion, convertir une licence Utilisateur Identifié en une licence monoposte, après quoi le LOGICIEL ne pourra être installé et utilisé que sur un (1) seul ordinateur sur votre lieu de travail. Alors que l'intégralité du LOGICIEL doit être installée et utilisée sur un même ordinateur dans le cadre de la licence monoposte, il n'y a pas de limitation du nombre de membres du personnel pouvant avoir accès et utiliser le LOGICIEL sur ledit ordinateur, sous réserve que le LOGICIEL ne soit pas utilisé concurremment (c'est à dire qu'un seul exemplaire de ce logiciel peut être lancé sur un seul ordinateur à la fois"). Qu'il soit utilisé sous une licence Utilisateur Identifié ou sous une licence monoposte, le LOGICIEL ne devra en aucun cas être installé ou utilisé sur un appareil de stockage réseau. Si vous possédez une licence LMP (comme définie ci-après) et que vous souhaitez convertir vos licences d'Utilisateurs Identifiés en licences monopostes, vous devrez notifier par écrit à NI votre décision, afin que NI vous adresse un nouveau fichier de licence tenant compte de la modification du nombre de licences Utilisateurs Identifiés. Vous pouvez transférer une licence d'un utilisateur identifié à un autre utilisateur désigné, sachant qu'il ne pourra être effectué plus de quatre (4) transferts maximum de ce type par an. Un fois qu'un Utilisateur Identifié désigné a transféré sa licence à un nouvel utilisateur, ce dernier doit enregistrer auprès de NI la licence utilisateur identifié sous son propre nom.
- B. Licence Multiposte / LMP. Si vous avez acquis le droit d'utiliser le LOGICIEL pour plusieurs utilisateurs dans le cadre d'une Licence de Programme Multiposte («LMP»), vous installerez et utiliserez le Gestionnaire de Licences Multipostes («GLM») qui vous sera fourni par NI et vous pourrez distribuer le ou les disques originaux d'installation contenant le LOGICIEL en vue de son installation et utilisation interne, uniquement sur les ordinateurs situés sur le ou les Site(s). Ayant souscrit une LMP, vous bénéficierez d'un Support Logiciel pour le LOGICIEL identifié dans la Documentation LMP applicable (définie ci-dessous). La sous-section « Notes » ci-dessous comprend des informations importantes ainsi que des conditions supplémentaires relatives à la LMP.
- C. Licence d'Utilisation Simultanée. Si vous avez acquis une licence d'utilisation simultanée, vous pouvez installer le LOGICIEL afin qu'il soit utilisé par les Utilisateurs Autorisés sur les Sites, étant cependant convenu qu'en aucun cas le nombre d'Utilisateurs Autorisés qui accèdent et/ou utilisent l'un des LOGICIELS au même moment (c'est-à-dire les utilisateurs simultanées) n'excède le Nombre Maximal de Postes que vous avez acquis. Vous acceptez d'utiliser aussi les logiciels de gestion des licences et le fichier de licence fourni par NI contrôlant l'accès des utilisateurs finaux au LOGICIEL afin d'assurer le respect des mentions ci-dessus. Votre licence d'utilisation simultanée sera automatiquement résiliée si le nombre d'utilisateurs simultanés du LOGICIEL excède à n'importe quel moment le Nombre Maximal de Postes que vous avez acquis. Si vous ne renouvelez pas en temps utile votre Support Logiciel et que vous désirez ultérieurement obtenir des Mises à jour pour le logiciel, il peut vous être demandé de payer à NI des frais de Mise à jour

pour chacun de ces Postes. Tel qu'utilisé ici, le terme Utilisateurs Autorisés désigne les utilisateurs finaux sur les Sites qui utilisent le LOGICIEL. Le terme Sites désigne votre installation auprès de laquelle NI a initialement adressé le LOGICIEL et toutes vos installations dans le même pays et le terme Nombre Maximum de Postes désigne le nombre de postes que vous avez acquis comme cela est décrit dans le devis applicable ou autres documents qui vous ont été fournis par NI. Dans le cadre de la licence d'utilisation simultanée, toutes les installations localisées dans un État membre de l'Accord de Libre Échange Nord Américain ou en Amérique du Sud sont considérées comme étant localisées dans le même pays, toutes les installations localisées en Islande, Norvège, Suisse et Afrique ou tout membre de l'Union Européenne sont considérées comme étant localisées dans le même pays et toutes les installations situées en Asie sont considérées comme localisées dans le même pays.

- D. Licence d'Accès Multiple. Si le LOGICIEL que vous utilisez est : (i) le logiciel SDS de NI, (ii) le logiciel NI-488.2 de NI pour GPIB-ENET ou GPIB-ENET/100, ou (iii) le logiciel FieldPoint Explorer de NI (chacun ou ensemble, le "Logiciel d'Accès Multiple"), vous pouvez installer et utiliser le LOGICIEL (y compris toute ou voir même toutes les version(s) de celui-ci que NI vous aura fournies) sur n'importe quel nombre d'ordinateurs ou d'appareils de stockage sur votre lieu de travail uniquement aux fins d'accéder au matériel informatique de serveur série de NI en ce qui concerne le logiciel SDS de NI, uniquement aux fins de faire accéder Ethernet aux contrôleurs GPIB en ce qui concerne le logiciel NI-488.2 de NI pour GPIB-ENET ou GPIB-ENET/100, et uniquement aux fins d'accéder à la série FieldPoint ou aux modules de réseau Ethernet en ce qui concerne le logiciel FieldPoint Explorer de NI.
- E. Licence de Débogage. Si vous avez acquis une licence de débogage, vous devez avoir une licence Utilisateur Identifié ou multiposte distincte couvrant les éléments de LOGICIEL correspondants (tels qu'identifiés ci-dessous) et octroyée par NI et vous pouvez désormais dans le cadre de la licence de débogage installer ces éléments de LOGICIEL sur un (1) ordinateur de production cible supplémentaire (pour chaque licence de débogage obtenue). Chacun des éléments concernés doit être utilisé sur le même ordinateur de production cible et uniquement à des fins de débogage. Vous ne pouvez en aucun cas utiliser les éléments pour développer de nouveaux programmes (par exemple, des séquences/modules d'essai, des instruments virtuels, etc.). Votre licence de débogage viendra immédiatement à expiration si vous utilisez les éléments sur plus d'une (1) machine cible par licence de débogage ou de quelque manière que ce soit si ce n'est pour déboguer des programmes qui existent déjà. Si le LOGICIEL est le TestStand NI, les éléments correspondants sont alors : (i) le moteur d'exécution TestStand NI pour l'exécution de vos séquences, et l'environnement de développement d'éditeur de séquence TestStand NI complet ; et (ii) une (1) copie de LabVIEW et des outils logiciels correspondants ; et (iii) une (1) copie de LabWindows/CVI et des outils logiciels correspondants. Si le LOGICIEL est un module LabVIEW, alors l'élément correspondant est une (1) copie de l'un des éléments suivants : LabVIEW DSC, LabVIEW Real-Time, LabView FPGA, ou LabView PDA. Si le LOGICIEL est LabVIEW, l'élément correspondant est alors une (1) copie de LabVIEW et des outils logiciels correspondants. Si le LOGICIEL est LabWindows/CVI, l'élément correspondant est alors une (1) copie de LabWindows/CVI et des outils logiciels correspondants.
- F. Licences Universitaires
- (1) Licence Edition pour Etudiant. Si le LOGICIEL est une édition pour étudiant, vous devez (i) être un étudiant, (ii) avoir acquis une licence édition pour étudiant et (iii) utiliser le LOGICIEL uniquement dans un but d'instruction personnelle et pour aucun autre but, y compris et sans restriction des buts de recherche, ou commerciaux, ou industriels. Vous comprenez et acceptez que votre licence expirera automatiquement à la fin de la durée de votre inscription dans un Etablissement d'Enseignement à moins qu'il n'en soit expressément précisé autrement et par écrit par NI.
- (2) Licence destinée aux Ecoles Primaires et Secondaires. Si vous avez acquis une Licence destinée aux Ecoles Primaires et Secondaires, vous pouvez utiliser le LOGICIEL uniquement à des fins éducatives dans votre école primaire et secondaire. Les écoles primaire et secondaire sont définies comme celles de niveaux K-12 et de niveaux 0-3 de l'International Standard Classification of Education (ISCED). Vous ne pouvez installer le LOGICIEL sur un nombre d'ordinateur dépassant celui précisé par NI par écrit dans le devis applicable ou toute autre documentation liée à l'offre. Les droits sus-mentionnés ne s'appliquent qu'à une seule école ou campus et ne s'étendent pas à l'intégralité d'un secteur scolaire. Vous pouvez distribuer VIs et les fichiers exécutables créés avec le LOGICIEL qui est correctement installés sur des ordinateurs situés à l'intérieur de votre campus, école ou département comme indiqué dans le devis applicable ou toute autre documentation liée à l'offre; sous réserve que (i) vous vous conformiez à

toutes les conditions générales contenues dans le présent Contrat concernant une telle distribution et (ii) une telle distribution se limite aux autres écoles primaires et secondaires et uniquement à des fins éducatives. Les droits sus-mentionnés sont vos seuls droits de distribution dans le cadre d'une licence destinée aux écoles primaires et secondaires. Nonobstant toute clause contraire du Contrat, vous ne pourrez en aucune circonstance distribuer un quelconque programme (y compris VIs et les fichiers exécutables) créé avec le LOGICIEL autre que ceux expressément permis par ce document. Toute utilisation du LOGICIEL sous une licence destinée aux écoles primaires et secondaires à des fins de recherche, commerciales ou industrielles est prohibée. La Durée de cette licence peut être stipulée ou perpétuelle en fonction de l'option choisie lors de l'achat.

- (3) Licence d'Enseignement Universitaire. Si vous avez acquis une licence d'enseignement universitaire, vous pouvez utiliser le LOGICIEL uniquement à des fins éducatives dans votre département, faculté, ou dans un campus universitaire particulier, dans chaque cas, d'un Etablissement d'Enseignement en fonction de l'option choisie dans le bon de commande soumis à NI. Une utilisation sera considérée comme poursuivant des « objectifs éducatifs » si cette utilisation remplit l'un des critères suivant : (i) il est fait passé un examen commun aux Etudiants à la fin du semestre ou tout autre période universitaire et l'examen concerne (en tout ou partie) l'utilisation par les Etudiants du LOGICIEL ou (ii) des devoirs ou projets similaires nécessitant l'utilisation du LOGICIEL sont utilisés à des fins de notation à la place d'un examen. Vous ne pouvez installer le LOGICIEL sur un nombre d'ordinateur dépassant celui précisé par NI dans le devis applicable ou tout autre documentation liée à l'offre. Vous pouvez distribuer VIs, les fichiers exécutables et la documentation afférente créés avec le LOGICIEL; sous réserve que (i) vous vous conformiez à toutes les conditions générales contenues dans le présent Contrat concernant une telle distribution et (ii) une telle distribution se limite aux autres écoles primaires et secondaires et uniquement à des fins éducatives. A l'exception des droits limités de distribution sus-mentionnés, en aucune circonstances vous ne pouvez distribuer les logiciels livrables créés avec le LOGICIEL sous une licence d'enseignement universitaire sans le consentement préalable et par écrit de NI. Sans limiter la généralité de ces derniers, toute utilisation du LOGICIEL à des fins de recherche, commerciales, ou industrielles dans le cadre de ce Contrat est prohibée. La Durée de cette licence peut être stipulée ou perpétuelle en fonction de l'option choisie lors de l'achat.
- (4) Option de Recherche Universitaire. Si vous acquerez une licence de recherche universitaire, vous pouvez utiliser le LOGICIEL uniquement à des fins de recherche universitaire, d'enseignement ou éducatives dans votre département, faculté, ou dans un campus universitaire particulier, dans chaque cas, d'un Etablissement d'Enseignement en fonction de l'option choisie dans le bon de commande soumis à NI. Vous ne pouvez installer le LOGICIEL sur un nombre d'ordinateur dépassant celui précisé par NI dans le devis applicable ou tout autre documentation liée à l'offre. Vous pouvez distribuer VIs, les fichiers exécutables et la documentation afférente créée avec le LOGICIEL, sous réserve que (i) vous vous conformiez à toutes les conditions générales contenues dans le présent Contrat concernant une telle distribution et (ii) une telle distribution se limite aux autres écoles primaires et secondaires et uniquement à des fins éducatives. A l'exception des droits limités de distribution sus-mentionnés, en aucune circonstances vous ne pouvez distribuer les logiciels livrables créés avec le LOGICIEL sous une licence de recherche universitaire sans le consentement préalable et par écrit de NI. Sans limiter la généralité de ces derniers, toute utilisation du LOGICIEL à des fins de recherche, commerciales, ou industrielles dans le cadre de ce Contrat est prohibée. Cette licence expira automatiquement à l'arrivée du terme contracté. Vous devrez acheter le Support Logiciel du LOGICIEL afin de conserver votre licence.
- G. Licence d'Evaluation, Logiciel Avant Mise sur le Marché. Si vous avez acquis une licence d'évaluation, vous pouvez installer et utiliser le LOGICIEL sur des ordinateurs à votre lieu de travail, uniquement dans un but d'évaluation interne. Votre licence est pour votre seul usage interne. En conséquence, nonobstant toute disposition contraire du présent Contrat, vous ne pouvez pas distribuer ou transférer une quelconque application que vous créeriez avec le LOGICIEL. Vous vous engagez également à fournir des efforts raisonnables afin de mettre à disposition de NI des informations relatives à votre utilisation du LOGICIEL, y compris prévenir immédiatement NI de toute erreur ou bogue que vous pourriez constater. Toutes remarques que vous divulgerez à NI, y compris mais de manière non limitative tous changements ou suggestion de changements apportés aux produits et services actuels et futurs de NI (globalement les Remarques), doivent être reçues et traitées par NI de manière non confidentielle et sans restriction, nonobstant toute mention restrictive ou de propriété accompagnants ou autrement associées à ces Remarques. Vous accordez à NI, par la présente, une licence mondiale, gratuite, non exclusive, perpétuelle et irrévocable d'utiliser, copier et modifier les Remarques à toutes fins, y compris mais de manière non

limitative l'incorporation et l'application de ces Remarques aux produits et services de NI, ainsi que d'exposer, présenter au marché, sous-licencier et de distribuer les Remarques incorporées ou implantées à tous produits ou services distribués ou offerts par NI. Vous reconnaissez aussi et acceptez que le **LOGICIEL EST UNIQUEMENT UN LOGICIEL D'ÉVALUATION ET/OU UNE VERSION «AVANT MISE EN VENTE» DU LOGICIEL. COMME TEL, LE LOGICIEL PEUT NE PAS FONCTIONNER PLEINEMENT ET L'ENSEMBLE DES RISQUES LIES AUX RESULTATS ET A LA PERFORMANCE DU LOGICIEL SONT A VOTRE CHARGE. NI NE FERA PAS DE MISE A JOUR DU LOGICIEL NI D'ENTRETIEN DU LOGICIEL. LE LOGICIEL PEUT COMPORTER DES CODES QUI APRES UN CERTAIN LAPS DE TEMPS LE DESACTIVERONT ET LE RENDRONT INUTILISABLE. BIEN QUE LE LOGICIEL CHERCHERA A VOUS AVERTIR DU DELAI DANS LEQUEL IL SERA DESACTIVE, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE LE LOGICIEL POURRA ETRE DESACTIVE OU RENDU INUTILISABLE AVEC OU SANS AVERTISSEMENT.** Suite à une telle désactivation, ce Contrat sera considéré comme résilié. Avant que le LOGICIEL ne soit désactivé, vous pouvez contacter NI afin de convertir votre licence d'évaluation pour le LOGICIEL en une licence Utilisateur identifié en payant à NI la redevance applicable à telle licence et en obtenant ainsi de NI le(s) code(s) d'autorisation applicables. NI peut (sur décision unilatérale et en vous transmettant un préavis) résilier le contrat de licence d'évaluation, à la suite de quoi le présent Contrat sera considéré comme résilié. Si le LOGICIEL constitue un logiciel avant mise sur le marché et qu'il est également protégé par une licence alpha/beta (le "Contrat Beta") entre vous et NI, les conditions générales de ce Contrat Beta, qui ici sont incorporé à la présente licence par référence, doivent également s'appliquer à votre utilisation du LOGICIEL. En cas de contradiction entre le présent Contrat et le Contrat Beta, les termes du Contrat Beta l'emporte.

H. Notes. Ce qui suit s'applique à la LMP (Licence Multiposte) :

- (1.) Obligations. Vous devrez désigner un Administrateur Logiciel distinct pour chaque Site et vous devrez immédiatement notifier à NI par écrit de tout changement d'Administrateur(s) Logiciel. NI fournira au(x) Administrateur(s) Logiciel(s) les disques d'installation originaux pour le LOGICIEL et le GLM de NI. Le GLM de NI devra être installé et utilisé conformément à la documentation pertinente fournie. Si vous êtes titulaire de licences individuelle, monoposte ou Utilisateur Identifié pour le LOGICIEL qui seront couvertes par la LMP, (i) vous devrez préciser à NI par écrit le produit, la plate-forme et le numéro de série de chacune de ces licences (ii) chacune de ces licences cessera d'être en vigueur (à compter de la Date d'Entrée en Vigueur de la LMP) et sera remplacée par la LMP, et (iii) chaque numéro de série individuel pour chacune de ces licences sera annulé et remplacé par un numéro de série unique et général attribué à la LMP. En ce qui concerne le Support Logiciel, NI se réserve le droit de limiter ce Support Logiciel à la version la plus actuelle à ce moment là du LOGICIEL qui est disponible dans le commerce.
- (2.) Journaux de Conformité d'Activité. Vous devrez vous assurer qu'un Journal de Conformité d'Activité pour chaque Site est fourni à NI rapidement (et quoi qu'il arrive au plus tard dans les quinze (15) jours suivant (i) la date anniversaire annuelle de la Date d'Entrée en Vigueur de la LMP pendant la Durée de la LMP, et (ii) la Date de Cessation de la LMP). NI a la possibilité, sous réserve de vous le notifier, d'inspecter le Site et les registres appropriés afin de vérifier l'exactitude des Journaux de Conformité d'Activité. Vous devrez vous acquitter auprès de NI de toute insuffisance de paiement dûment constatée, et ce dans les trente (30) jours de la réception d'une notification écrite de telles insuffisances de paiement. En outre, en cas d'insuffisance de paiement, NI pourra vous demander de payer tous les frais raisonnables effectivement engagés par NI dans le cadre de la vérification de ces insuffisances de paiement.
- (3.) Bons de commandes ; Factures. Vous devrez adresser vos bons de commande à NI comme suit :
 - a. Pour les montants des Redevances d'Activation, pendant la période qui vous a été spécifiée dans le devis qui vous a été fourni par NI pour la LMP ;
 - b. Pour les montants des Redevances pour Utilisateur Identifié Supplémentaire, avec chaque Journal de Conformité d'Activité; et
 - c. Pour les montants des Redevances de Renouvellement de la LMP, avec chaque Journal de Conformité d'Activité annuel, si vous souhaitez renouveler la LMP.

Le Support Logiciel est requis pour chaque Utilisateur Identifié, est facturé annuellement et sera facturé au prorata uniquement dans les cas où vous aurez soumis des bons de commande et payé les Redevances pour Utilisateur Identifié Supplémentaire nécessaire avant la date à laquelle le LOGICIEL est installé sur chaque Utilisateur Identifié supplémentaire. Toutes les factures doivent être payées dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle vous les avez reçues.

- (4.) Durée de la LMP. La Durée initiale de la LMP débutera à la Date d'Entrée en Vigueur et continuera pendant un (1) an. Vous pouvez renouveler la LMP pour des périodes supplémentaires d'une durée de un (1) an. Si vous désirez renouveler la LMP pour une période supplémentaire de un (1) an, vous devrez fournir à NI au minimum soixante (60) jours avant la fin de la Durée en cours un Journal de Conformité d'Activité actualisé afin que le nombre d'Utilisateurs Identifiés utilisant le LOGICIEL puisse être déterminé. NI vous fournira alors un devis pour le Support Logiciel pour la période de renouvellement (la «Redevance de Renouvellement de la LMP»). NI se réserve le droit de réviser la Redevance de Renouvellement LMP (telle qu'applicable) pour tenir compte des copies supplémentaires du LOGICIEL utilisées, mais qui ne figuraient pas dans le Journal de Conformité d'Activité que vous avez fourni à NI lorsque vous souhaitiez le renouvellement. La LMP sera renouvelée pour une période supplémentaire de un (1) an à chaque fois que vous adresserez à NI un bon de commande pour les Redevances de Renouvellement LMP pas plus tard que soixante (60) jours après la date anniversaire annuelle de la Date d'Entrée en Vigueur de la LMP. **SI VOUS N'ADRESSEZ PAS DE BON DE COMMANDE POUR LE SUPPORT LOGICIEL DANS LE DÉLAI REQUIS, LA LMP PRENDRA FIN AUTOMATIQUEMENT ET IMMÉDIATEMENT. LE LOGICIEL ET LE GLM CONTIENNENT UN CODE QUI, SUITE A LA CESSATION DE LA LMP DE NI, DESACTIVERA VOTRE CAPACITÉ A UTILISER LE LOGICIEL SOUS LA LMP. BIEN QU'IL SOIT PROBABLE QUE LE GLM DE NI TENTERA DE VOUS PRÉVENIR DU DÉLAI DANS LEQUEL VOTRE CAPACITÉ A ACCÉDER ET A UTILISER LE LOGICIEL SERA DECONNECTEE, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE LE LOGICIEL POURRA ÊTRE DESACTIVE AUTOMATIQUEMENT OU RENDU INUTILISABLE, AVEC OU SANS MISE EN GARDE, DES LA CESSATION DE LA LMP. A L'ISSUE DE LA LMP, (I) NI NE FOURNIRA PLUS AUCUN SUPPORT LOGICIEL POUR LE LOGICIEL COUVERT PAR LA LMP, (II) TOUTE UTILISATION DU LOGICIEL POUR LAQUELLE VOUS AVEZ PAYE LES REDEVANCES UTILISATEUR IDENTIFIEE APPLICABLES SERA AUTOMATIQUEMENT (SANS QU'AUCUNE ACTION SUPPLÉMENTAIRE NE SOIT REQUISE DE LA PART DE NI) CONVERTIE EN LICENCE UTILISATEUR IDENTIFIE, ET (III) VOUS DEVREZ PAYER A NI UNE REDEVANCE D'ACTIVATION DANS L'HYPOTHÈSE OU VOUS SOUHAITERIEZ PAR LA SUITE RENOUELER LA LMP. NI FERA SON POSSIBLE POUR VOUS FOURNIR UN DOSSIER DE LICENCE MIS A JOUR SUIVANT LA CESSATION DE LA LMP QUI VOUS PERMETTRA DE CONTINUER D'UTILISER LE NOMBRE CONCERNE DE LICENCES UTILISATEUR IDENTIFIEE POUR LE LOGICIEL. IL VOUS APPARTIENT TOUTEFOIS D'OBTENIR CE DOSSIER DE LICENCE AUPRÈS DE NI ET D'INSTALLER ET UTILISER LE DOSSIER DE LICENCE AVEC LE GLM DE NI DE TELLE SORTE QUE VOUS PUISSIEZ CONTINUER A ACCEDER ET A UTILISER LE NOMBRE CONCERNE DE LICENCES UTILISATEUR IDENTIFIE. EN OUTRE, DANS L'HYPOTHESE OU VOUS SOUHAITERIEZ PAR LA SUITE OBTENIR DES MISES A JOUR POUR LE LOGICIEL, OU ACHETER DES SUPPORTS LOGICIEL POUR LE LOGICIEL, OU OBTENIR DES NUMEROS DE SERIE INDIVIDUELS POUR LES LICENCES UTILISATEUR IDENTIFIEE DU LOGICIEL CONCERNEES, VOUS DEVREZ PAYER A NI LES REDEVANCES D'ACTIVATION APPLICABLES POUR CHACUNE DE CES LICENCES UTILISATEUR IDENTIFIE.**

- (5.) Définitions supplémentaires. Pour les besoins de la LMP, les termes suivants ont les significations suivantes :

«Redevance d'Activation» signifie le montant indiqué dans le devis écrit que vous a adressé NI, qui vous permet de remplacer celle de vos licences individuelles, utilisateur identifié ou monoposte existantes pour le LOGICIEL utilisé sur le Site que vous avez désigné par une LMP et/ou d'acquérir une LMP sur le Site pour un nombre d'utilisateurs Identifiés (utilisateurs initiaux identifiés) et énumérés dans le devis écrit de NI. La Redevance d'Activation comprend une redevance de licence forfaitaire pour les utilisateurs initiaux identifiés ainsi qu'une redevance annuelle pour le Support Logiciel par utilisateur identifié La documentation est fournie uniquement sous forme électronique, et est remise avec le disque d'installation original pour le LOGICIEL. Vous pouvez cependant acheter auprès de NI des exemplaires écrits de la documentation applicable et des disques d'installation originaux supplémentaires au tarif appliqué par NI à ce moment.

“Journaux de Conformité d' Activité” signifie les rapports et autres informations applicables générés par le GLM de NI.

«*Redevance pour Utilisateur Identifié Supplémentaire*» signifie les redevances (c'est-à-dire la redevance forfaitaire relative à la licence ainsi que la redevance annuelle relative au Support Logiciel) dues par chaque Utilisateur Identifié installant (c'est-à-dire qui utilise) le LOGICIEL pendant la Durée de la LMP en plus du nombre d'Utilisateurs initiaux Identifiés. Pour la première année de la LMP le montant de la Redevance par Poste Supplémentaire est fixé dans le devis écrit établi par NI.

“GLM de NI” signifie le logiciel de NI, destiné aux ordinateurs, qui contrôle l'accès au LOGICIEL de l'utilisateur final et qui génère des renseignements sur la conformité d'utilisation, y compris le Journal de Conformité d'Activité.

«*Site (s)*» signifie le (ou les) lieu(x) de situation physique de l'Administrateur Logiciel à moins qu'il en soit prévu autrement dans la documentation relative à LMP.

«*Administrateurs Logiciel*» signifient les personnes présentes sur le Site qui sont responsables de la gestion de la LMP. Chaque Administrateur Logiciel est responsable de distribuer et surveiller l'installation et l'utilisation des disques d'installation originaux pour le LOGICIEL et le GLM.

«*Documentation LMP*» signifie le(s) devis que vous recevez de NI relatifs à la LMP ainsi que le kit de bienvenue LMP que vous recevez de NI.

«*Date d'Entrée en Vigueur de la LMP*» signifie la date à laquelle le Kit de Bienvenue de LMP vous est envoyé.

«*Date de Cessation de la LMP*» signifie la date à laquelle la LMP prend fin, conformément aux dispositions ci-dessus.

3. Durée de la Licence. Ce Contrat est maintenu au plutôt jusqu'à (a) la résiliation par NI ou pour par vous-même dans les conditions prévues ci-dessous, ou (b) la période où vous ne disposerez plus de licence de LOGICIEL.
 - A. Licences à Durée Déterminée. Vous comprenez et acceptez que chaque Licences à Durée Déterminée expirera automatiquement à l'échéance du terme prévue dans la Licence à Durée Déterminée, à moins que vous ne mainteniez votre licence en payant le prix alors en vigueur pour une Licence à Durée Déterminée. Vous comprenez que le LOGICIEL cessera de fonctionner et sera inutilisable à moins que vous ne vous acquittiez du prix de la licence et, le cas échéant, que les nouveau code d'autorisation vous soit fourni. Toute utilisation du logiciel après expiration de la Durée de la licence constituera une violation du présent Contrat.
 - B. Licences Perpétuelles. Vous avez le droit d'utiliser le LOGICIEL indéfiniment, sous réserve des clauses relatives à la Résiliation du présent Contrat. Si vous avez souscrit au Support Logiciel, vous comprenez et acceptez que l'assistance pour le LOGICIEL ne durera que pendant la période de temps prévue dans le bon de commande relatif au Support Logiciel. A l'expiration de cette période, vous pourrez continuer de souscrire au Support Logiciel auprès de NI au prix alors en vigueur aussi longtemps que le Support Logiciel sera offert.
4. Restrictions. Vous ne pouvez pas : (i) soumettre à de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler le LOGICIEL (excepté dans la mesure où la précédente restriction est expressément interdite par le droit en vigueur) ; (ii) sous-concéder, louer ou donner à bail le LOGICIEL ; (iii) (excepté dans la mesure expressément autorisée par le présent Contrat) distribuer en tout ou partie, modifier ou créer des dérivés du LOGICIEL ou distribuer des applications créées avec le LOGICIEL ; et (iv) exporter, ré-exporter, télécharger ou expédier directement ou indirectement le LOGICIEL en violation des lois et règlements des Etats-Unis d'Amérique et des lois et règlements du pays dans lequel vous utilisez ou téléchargez le LOGICIEL. De plus, toutes les utilisations du LOGICIEL doivent être effectuées en conformité avec la documentation applicable qui est remise avec le LOGICIEL et ne doivent en aucune manière tenter de contourner (ou contourner) cette documentation ou les

intentions du présent contrat. Excepté les cas expressément prévus par la licence utilisateur identifié, ou dans le cas où vous auriez acquis une licence d'utilisation simultanée, l'utilisation "flottante" ou partagée n'est en aucun cas autorisée par le présent Contrat. Aucune disposition du présent Contrat n'est cependant destinée à vous interdire de créer votre propre logiciel d'interface pilote en vue de son utilisation avec les logiciels de NI et le matériel informatique de tiers ; à condition toutefois que ce faisant vous ne modifiez pas, n'ajoutiez pas ou n'utilisiez pas (en tout ou partie) un LOGICIEL d'interface pilote.

Par ailleurs, le LOGICIEL est destiné à être uniquement utilisé avec un contenu dont l'utilisateur est propriétaire, ou qui fait partie du domaine public, ou encore qui a été licencié de façon appropriée. Il se peut que vous ayez à solliciter un brevet, copyright ou autre droit de licence d'un tiers pour créer, copier, télécharger, enregistrer ou sauvegarder des fichiers de contenu en vue de leur utilisation avec ce LOGICIEL ou pour servir ou distribuer de tels fichiers devant être utilisés avec le LOGICIEL. Vous vous engagez à n'utiliser le LOGICIEL et la documentation uniquement d'une façon qui soit en accord avec toutes les lois applicables dans la juridiction dans laquelle vous utilisez le LOGICIEL et la documentation, y compris, notamment, les restrictions applicables concernant le copyright et les autres droits de propriété intellectuelle. Vous n'êtes pas autorisés à utiliser le LOGICIEL ni pour tenter de contourner, ni en conjonction avec tout matériel, programme ou service destiné à contourner des mesures technologiques employées pour contrôler l'accès ou les droits au contenu d'un fichier ou de toute autre oeuvre protégée par les lois de copyright d'une quelconque juridiction.

5. Cession. Si vous avez une licence utilisateur identifié ou si le LOGICIEL est un Logiciel d'Accès Multiple, vous pouvez céder le LOGICIEL à un tiers à condition que vous informiez NI par écrit de cette cession (en lui communiquant le nom et le lieu de situation dudit tiers) que ce tiers accepte les clauses et conditions du présent Contrat et qu'après cette cession vous ne conserviez aucune copie du LOGICIEL (y compris toutes les Mises à jour que vous pouvez avoir reçues) ni aucun des documents écrits accompagnant le LOGICIEL. NI peut, à sa discrétion, vous faire payer une redevance pour le transfert du LOGICIEL. Si vous avez une licence multiposte, une licence d'utilisation simultanée, une licence universitaire, une licence pour une édition pour étudiant ou une licence de débogage, celle-ci est incessible et vous ne pouvez pas distribuer ou fournir de quelque manière que ce soit le LOGICIEL à des tiers ou, en ce qui concerne une licence multiposte, à tous autres sites ou installations en dehors de ceux expressément identifiés dans les documents applicables fournis par NI.
6. Mises à jour. Si le LOGICIEL est une Mise à jour, vous pouvez utiliser le LOGICIEL uniquement si vous avez (lorsque vous recevez la Mise à jour) une licence d'utilisation en cours de validité de la version existante du LOGICIEL. En outre, le contrat de licence accompagnant la Mise à jour s'applique à votre utilisation de la Mise à jour. Dans la mesure où, dans tous les cas (pour la version existante du LOGICIEL aussi bien que pour une version mise à jour du LOGICIEL), le LOGICIEL est installé et utilisé sur le nombre total d'ordinateurs autorisé par la licence considérée. Vous êtes autorisé à continuer d'utiliser la version préexistante du LOGICIEL, en conformité avec l'une des opérations suivantes que vous pouvez choisir à votre discrétion (i) en exécution et conformément à la licence qui accompagne la version existante du LOGICIEL ; (ii) en exécution et conformément à la licence Mise à jour.
7. Exception pour utilisation à domicile. Nonobstant toute disposition contraire du présent Contrat, si vous êtes une entreprise ou une autre entité, l'Utilisateur Identifié pour la licence correspondante (ou, dans le cas d'une licence monoposte, le principal utilisateur du seul ordinateur sur lequel le LOGICIEL est installé et utilisé) peut aussi installer et utiliser le LOGICIEL sur un ordinateur (i) situé au domicile de cet utilisateur ; à condition que l'utilisation du LOGICIEL (i) soit conforme à l'une des licences énumérées à la Section 2 ci-dessus (autre que la licence d'utilisation simultanée) et (ii) sur ledit ordinateur personnel soit limitée aux travaux accomplis par cette personne dans le cadre de ses fonctions chez vous et qu'en outre cette personne supprime sans délai le LOGICIEL de son ordinateur personnel dès que le contrat de travail vous liant sera résilié, ou en cas de résiliation du présent contrat (et ce dès la survenance de l'une ou l'autre circonstance). Nonobstant les mentions ci-dessus, si vous avez une licence d'utilisation simultanée, cette Exception pour Utilisation à Domicile ne s'applique pas à vous.
8. Modifications du logiciel d'interface pilote. Le LOGICIEL d'interface pilote ne peut être amendé, modifié ou complété par un quelconque code additionnel excepté afin de le reconfigurer en vue de son utilisation avec du matériel informatique de National Instruments Corporation.
9. Versions multiples (support CD-ROM, DVD-ROM). Si le LOGICIEL est distribué sur un CD-ROM ou DVD-ROM contenant plusieurs versions du LOGICIEL pour un usage avec différents systèmes d'exploitation, vous ne

pouvez utiliser qu'une version du LOGICIEL. La restriction précédente ne concerne pas les Logiciels d'Accès Multiple.

10. Clé logiciel/matériel. Si le LOGICIEL nécessite une clé logiciel ou une clé matériel, vous reconnaissez que le LOGICIEL ne fonctionnera pas sans une clé logiciel ou une clé matériel spécifique et unique. Cette clé logiciel ou clé matériel vous sera fournie par NI et vous vous engagez à ce que cette clé logiciel ou clé matériel soit utilisée uniquement avec le LOGICIEL pour lequel elle est fournie. Bien que NI puisse (à sa seule discrétion) décider de vous fournir la clé applicable avant d'avoir reçu votre paiement de la redevance applicable, vous resterez néanmoins obligés de payer cette redevance à NI.
11. Copyright ; Aucune autre licence. Le LOGICIEL est la propriété de NI ou de ses fournisseurs et est protégé par les lois et conventions internationales en vigueur en matière de copyright. En conséquence, vous devez manipuler le LOGICIEL comme tout autre élément protégé par le copyright. Vous pouvez toutefois copier le LOGICIEL uniquement pour faire une copie de sauvegarde ou à des fins d'archivage. Tous les droits qui ne vous sont pas expressément conférés dans le présent Contrat sont réservés à NI. Par ailleurs, et sans limiter ce qui précède, il n'est accordé aucune licence ni aucun droit d'aucune sorte (que ce soit par licence expresse, licence implicite, la théorie de l'épuisement ou de toute autre façon) sur un quelconque brevet NI (qu'il soit mentionné dans les présentes ou non) ni sur aucun autre droit de propriété intellectuelle appartenant à NI en rapport avec tout(s) autre(s) produit(s) de NI ou d'un tiers, y compris sans restriction, le droit d'utiliser l'un de ces autres produits.
12. Mention relative aux brevets et marques. Pour la liste des brevets protégeant les produits National Instruments, veuillez vous référer, selon le cas: à la rubrique Aide»Brevets de votre logiciel, au fichier patents.txt sur votre CD-ROM, DVD-ROM ou à ni.com/patents. National Instruments, NI, ni.com, et LabVIEW sont des marques de National Instruments Corporation. Consultez la partie relative aux Conditions d'Utilisation sur ni.com/legal pour plus d'informations sur les marques de National Instruments. En outre, tous les autres noms de produits et de sociétés cités dans ce contrat sont (ou peuvent être) des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.
13. Diffusion d'application. Vous pouvez distribuer ou mettre à disposition d'une autre manière des Applications Autorisées (y compris des moteurs d'exécutions correspondant au LOGICIEL et des LOGICIELS d'interface pilote que vous pouvez inclure au sein de ou joindre à vos Applications Autorisées) à condition que vous respectiez chacune des obligations indiquées dans les paragraphes (A) et (B) ci-dessous :

A. Obligations en matière de distribution.

- (1.) Vous devez inclure la mention de copyright suivante "Copyright © [année] National Instruments Corporation. Tous droits réservés" dans la boîte "A propos de" de l'Application Autorisée et dans la documentation écrite correspondante distribuée avec chaque exemplaire de l'Application Autorisée (vous pouvez joindre à la mention précédente votre propre mention de copyright) ;
- (2.) Vous ne devez pas utiliser les nom, logo ou marques de NI pour commercialiser votre Application Autorisée sans l'accord préalable écrit et expresse de NI ;
- (3.) Vous vous engagez à indemniser, dédommager et défendre NI de et contre toutes réclamations ou actions en justice, y compris les honoraires d'avocat, qui surviennent dans le cadre de l'utilisation ou la distribution de votre application ou en résulte, **ET CE MÊME LORSQU'ELLES SONT EN PARTIE DUES A LA NÉGLIGENCE CONCOMITANTE DE NI OU A UNE AUTRE FAUTE OU RESPONSABILITÉ SANS FAUTE. ÉTANT TOUTEFOIS ENTENDU QUE VOTRE OBLIGATION CONTRACTUELLE D'INDEMNISATION NE S'ÉTENDRA PAS AU POURCENTAGE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS DE PRÉJUDICE OU DE MONTANT TRANSACTIONNEL CORRESPONDANT A LA NÉGLIGENCE OU AUTRE FAUTE OU RESPONSABILITÉ SANS FAUTE DE NI ET MIS DE PLEIN DROIT A LA CHARGE DE NI;** et
- (4.) Vous devez observer les exigences décrites dans le fichier SDKLIC.TXT ou dans les autres fichiers concernés si vous utilisez des fichiers Microsoft SDK files ou d'autres fichiers de tiers.

- (5.) Si vous distribuez des moteurs d'exécution pour le LOGICIEL ou des LOGICIELS d'interface pilote avec vos Applications Autorisées, vous devez transmettre à vos utilisateurs finaux soit ce Contrat soit votre propre accord de licence, qui est substantiellement conforme à ce contrat, avec les restrictions interdisant à vos utilisateurs finaux de (i) procéder à de l'ingénierie inverse, décompiler, ou désassembler le LOGICIEL (à moins que cette restriction ne soit expressément prohibée par le droit applicable) ; (ii) sous-concéder, louer ou donner à bail le LOGICIEL ; (iii) distribuer en partie, modifier ou créer des dérivés du LOGICIEL ; (iv) amender, modifier, ou ajouter au LOGICIEL d'interface pilote des codes additionnels, excepté à des fins de configuration du LOGICIEL d'interface pilote pour l'utiliser avec du matériel informatique de National Instrument Corporation ; et (v) exporter, re-exporter, télécharger, ou expédier directement ou indirectement le LOGICIEL en violation des lois et règlements des Etats-Unis d'Amérique.
- B. Redevances. D'une manière générale, vous pouvez distribuer ou mettre à disposition d'une autre manière des Applications Autorisées sans avoir à payer de redevances supplémentaires à NI. Cependant, si l'Application Autorisée a été créée en utilisant l'un des LOGICIELS suivants : LabVIEW Remote Panels, LabVIEW Real-Time, LabWindows/CVI Real-Time, LabVIEW Datalogging and Supervisory Control Module, National Instruments SQL Toolkit, National Instruments Sound and Vibration Toolkit, National Instruments Modulation Toolkit, National Instruments Sound and Vibration Measurement Suite, LabVIEW PDA Builder, National Instruments Vision Development Module, National Instruments Vision Acquisition Software, National Instruments Vision Builder for Automated Inspection, National Instruments Switch Executive, National Instruments TestStand, National Instruments Test Executive, National Instruments Lookout, NI-Device, DASLab, ou tout autre LOGICIEL que NI pourra occasionnellement désigner, alors vous devez (avant de distribuer ou de mettre à disposition de toute autre manière l'Application Autorisée et les moteurs d'exécution correspondants pour le LOGICIEL) soit : (i) vérifier que le destinataire a une licence valide de ce LOGICIEL pour chaque ordinateur sur lequel l'Application Autorisée sera utilisée ou (ii) obtenir de NI une autorisation écrite de distribution et (si NI en fait la demande) verser à NI une redevance de distribution/développement applicable par copie pour chaque Application Autorisée distribuée. Par ailleurs, si l'Application Autorisée utilise, fait appel ou accède de toute autre manière à un LOGICIEL d'interface pilote, alors vous devez (avant de distribuer l'Application Autorisée et le LOGICIEL d'interface pilote correspondant) soit : (i) vérifier que le destinataire a une licence valide de ce LOGICIEL d'interface pilote pour chaque ordinateur sur lequel l'Application Autorisée sera utilisée ou (ii) obtenir de NI une autorisation écrite de distribution et (si NI en fait la demande) verser à NI une redevance de distribution/développement applicable par copie pour chaque Application Autorisée distribuée. Contactez NI ou, le cas échéant, la filiale de NI en charge de votre pays pour connaître le montant de la redevance de distribution/développement applicable par copie.
14. Garantie limitée. Excepté pour les LOGICIELS fournis sous licence d'évaluation, qui sont fournis sans aucune garantie, NI garantit à vous seul pendant une période de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date où le LOGICIEL vous est envoyé que (i) le LOGICIEL fonctionnera substantiellement conformément aux documents écrits qui l'accompagnent, et (ii) que le support sur lequel le LOGICIEL est enregistré ne présentera aucun défaut de composition et de conception dans des conditions normales d'utilisation et de fonctionnement. Tout LOGICIEL de remplacement sera garanti pour la durée restant à courir sur la période de garantie initiale ou pour une durée de trente (30) jours, suivant la plus longue de ces périodes. Certains états/pays n'autorisent pas les limitations sur la durée d'une garantie expresse ou implicite, de sorte que la limitation qui précède ou toute autre limitation prévue dans les présentes peut ne pas s'appliquer à vous. Dans ce cas, ces garanties sont limitées à la plus petite période de garantie autorisée par le droit applicable. Vous devez obtenir auprès de NI un numéro d'Autorisation de Retour d'Elément avant de retourner le LOGICIEL sous garantie à NI et vous acceptez de payer les frais d'envoi à et par NI. La Garantie Limitée est nulle si le défaut du LOGICIEL résulte d'un accident, d'un abus, d'une mauvaise utilisation, d'un calibrage incorrect de votre part, de produits de tiers (à savoir, des logiciels ou du matériel) que vous utilisez et dont NI ne prévoit pas l'utilisation avec le LOGICIEL, de l'utilisation d'une clé logiciel ou matériel incorrecte (selon le cas), ou d'une maintenance non autorisée du LOGICIEL.
15. Recours du client. La seule obligation de NI (et votre seul recours) concernant la Garantie Limitée susmentionnée sera, au choix de NI, de vous rembourser les redevances déjà payées ou de réparer/remplacer le LOGICIEL, à condition que NI reçoive une notification écrite des défauts concernés durant la période de garantie. Vous ne pourrez introduire une action en justice pour faire valoir vos droits dans le cadre de la Garantie Limitée ci-dessus que dans un délai d'un (1) an à compter de la survenance du fondement de cette action.
16. Absence d'autres garanties. EN DEHORS DE CE QUI EST EXPRESSÉMENT INDIQUÉ CI-DESSUS, LE LOGICIEL EST FOURNI "TEL QUEL" SANS AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, ET AUCUNE AUTRE GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST DONNÉE CONCERNANT LE

LOGICIEL, Y COMPRIS NOTAMMENT UNE GARANTIE IMPLICITE QUANT A LA QUALITÉ MARCHANDE, L'APTITUDE A UNE UTILISATION DONNÉE, LA PROPRIÉTÉ OU L'ABSENCE DE CONTREFAÇON, OU TOUTE AUTRE GARANTIE POUVANT RÉSULTER DES USAGES COMMERCIAUX OU DES RELATIONS D'AFFAIRES. NI NE GARANTIT PAS ET NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION SUR L'UTILISATION OU LES RÉSULTATS DE L'UTILISATION DU LOGICIEL EN TERMES NOTAMMENT DE VÉRACITÉ, D'EXACTITUDE OU DE FIABILITÉ ET NE GARANTIT PAS QUE LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL SERA ININTERROMPU OU EXEMPT D'ERREUR. NI REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTES GARANTIES NON STIPULÉES AUX PRÉSENTES.

17. Indemnisation concernant la propriété intellectuelle. NI devra à ses propres frais venir en défense contre toute réclamation résultant de votre utilisation du LOGICIEL telle qu'autorisée par votre licence, dans la mesure où ladite réclamation prétend que le LOGICIEL contrevient à tout brevet, copyright, ou marque protégés par le droit des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Mexique, du Japon, d'Australie, de Suisse, de Norvège ou de l'Union Européenne, à condition que cette réclamation ne résulte pas de votre utilisation du LOGICIEL combiné à du matériel ou des appareils non fabriqués par NI, et à condition en outre que dès que vous recevez une notification d'une telle réclamation vous en informiez immédiatement NI par écrit et vous apportiez votre entière coopération à NI afin de préparer une défense. Si vous fournissez à NI l'autorité, l'assistance et les informations dont NI a besoin pour défendre ou transiger sur une telle réclamation, NI devra payer tous dommages-intérêts ou montants arrêtés définitivement par le jugement ou la transaction, ainsi que toute dépense par vous engagée à la demande écrite de NI, mais NI ne sera pas responsable au titre d'une transaction effectuée sans son accord préalable écrit. Si le LOGICIEL est déclaré constituer une contrefaçon des droits mentionnés ci-dessus et que son utilisation est interdite ou si NI pense qu'une décision pourrait déclarer que le LOGICIEL constitue une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle d'un tiers, NI devra, à son choix, (i) vous obtenir le droit d'utiliser le LOGICIEL, (ii) remplacer ou modifier le LOGICIEL par un autre logiciel qui n'est pas une contrefaçon, ou (iii) recevoir le LOGICIEL litigieux que vous lui aurez retourné et vous rembourser les redevances que vous aurez payées à NI. Ce qui précède constitue votre unique recours et l'entière responsabilité de NI en cas de contrefaçon d'un brevet, d'une marque, d'un copyright ou d'un autre droit de propriété intellectuelle relatif au LOGICIEL. **LA PRÉSENTE INDEMNISATION LIMITÉE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE LEGALE OU IMPLICITE CONTRE LA CONTREFAÇON. LES OBLIGATIONS D'INDEMNISATION QUI PRÉCÈDENT NE SONT PAS APPLICABLES AUX PRODUITS FABRIQUÉS PAR DES TIERS INCORPORÉS AUX PRODUITS NI OU FOURNIS AVEC LES PRODUITS NI DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT, ET VOUS ACCEPTER DE VOUS RETOURNER CONTRE LE TIERS FABRIQUANT CONCERNE EN CAS DE RÉCLAMATION POUR UNE CONTREFAÇON IMPLIQUANT UN PRODUIT FABRIQUE PAR UN TIERS.**
18. Limitation de responsabilité. Toute l'étendue de la responsabilité de NI et de ses concédants, distributeurs et fournisseurs (y compris ses et leurs administrateurs, dirigeants, salariés et mandataires) est énoncée ci-dessus. Dans toute la mesure autorisée par le droit applicable, NI et ses concédants, distributeurs et fournisseurs (y compris ses et leurs administrateurs, dirigeants, salariés et mandataires) ne seront en aucun cas responsables des dommages-intérêts, y compris notamment tous dommages-intérêts pour préjudices spéciaux, moraux ou accessoires, qu'ils soient directs ou indirects, frais, pertes de profits, pertes d'économie, interruption d'activité, perte d'informations commerciales, ou tous autres préjudices résultant de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser le LOGICIEL, tout service d'assistance technique afférent au LOGICIEL, ou du matériel qui y est lié même si NI ou ses concédants, distributeurs et fournisseurs avaient été informés de la possibilité de tels préjudices. Vous reconnaissez que les redevances et prix applicables reflètent cette répartition des risques. Certains états/pays n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour dommages indirects ou accessoires, les limitations qui précèdent peuvent ne pas s'appliquer. Si la limitation de responsabilité qui précède n'est pas applicable en raison d'un jugement exécutoire et rendu en dernier ressort par un tribunal compétent déclarant que le LOGICIEL, les services ou le matériel sont défectueux et ont directement entraîné des dommages corporels, la mort ou des dommages sur des biens, la responsabilité de NI pour les dommages sur des biens ne pourra en aucun cas dépasser le plus élevé d'entre USD 50 000 ou la redevance payée pour le LOGICIEL.
19. Mise en garde. **(1) LES PRODUITS NI NE SONT PAS CONÇUS AVEC DES COMPOSANTES ET DES ESSAIS D'UN NIVEAU SUFFISANT POUR ASSURER LA FIABILITÉ DE LEUR UTILISATION AVEC OU EN RAPPORT AVEC DES IMPLANTS CHIRURGICAUX OU EN TANT QUE COMPOSANTES ESSENTIELLES DE SYSTÈMES DE MAINTIEN DE LA VIE DONT ON PEUT RAISONNABLEMENT PRÉVOIR QUE LE MAUVAIS FONCTIONNEMENT ENTRAÎNERA DES BLESSURES IMPORTANTES POUR UN ÊTRE HUMAIN. (2) DANS TOUTE APPLICATION, Y COMPRIS CELLES CI-DESSUS, LA FIABILITÉ DU FONCTIONNEMENT DES PRODUITS LOGICIELS PEUT ÊTRE AFFECTÉE PAR DES FACTEURS NÉGATIFS, Y COMPRIS NOTAMMENT DES FLUCTUATIONS DANS LA SOURCE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, LE MAUVAIS FONCTIONNEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE, LA MAUVAISE CORRESPONDANCE ENTRE LE**

LOGICIEL ET LE SYSTÈME D'EXPLOITATION DE L'ORDINATEUR, L'ADÉQUATION DES COMPILATEURS ET LOGICIELS DE DÉVELOPPEMENT UTILISÉS POUR DÉVELOPPER UNE APPLICATION, DES ERREURS D'INSTALLATION, DES PROBLÈMES DE COMPATIBILITÉ ENTRE LE LOGICIEL ET LE MATÉRIEL, UN MAUVAIS FONCTIONNEMENT OU UNE PANNE DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES DE CONTRÔLE OU DE SURVEILLANCE, DES PANNES TEMPORAIRES DE SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES (MATÉRIEL ET/OU LOGICIEL), UNE UTILISATION INATTENDUE OU UNE MAUVAISE UTILISATION, OU DES ERREURS COMMISES PAR L'UTILISATEUR OU LE CONCEPTEUR D'APPLICATIONS (DES FACTEURS NÉGATIFS TELS QUE CEUX-CI SONT CI-APRÈS DESIGNÉS ENSEMBLE DES "PANNES DE SYSTÈME"). TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE UNE PANNE DE SYSTÈME RISQUERAIT DE PORTER ATTEINTE A DES BIENS OU DES PERSONNES (ET NOTAMMENT D'ENTRAÎNER DES BLESSURES CORPORELLES OU LA MORT) NE DEVRAIT PAS ÊTRE DÉPENDANTE D'UNE SEULE FORME DE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE EN RAISON DU RISQUE DE PANNE DE SYSTÈME. POUR ÉVITER DES DOMMAGES, DES BLESSURES OU LA MORT, L'UTILISATEUR OU LE CONCEPTEUR DE L'APPLICATION DOIVENT PRENDRE DES MESURES DE PROTECTION RAISONNABLES CONTRE LES PANNES DE SYSTÈME, Y COMPRIS NOTAMMENT DES MÉCANISMES DE SAUVEGARDE OU DE MISE HORS TENSION. LE SYSTÈME DE CHAQUE UTILISATEUR FINAL ÉTANT PERSONNALISÉ ET DIFFÉRENT DES PLATES-FORMES DE TESTS DE NI ET UN UTILISATEUR OU UN CONCEPTEUR D'APPLICATION POUVANT UTILISER DES PRODUITS NI AVEC D'AUTRES PRODUITS D'UNE MANIÈRE QUI N'A ÉTÉ NI ÉVALUÉE NI ENVISAGÉE PAR NI, L'UTILISATEUR OU LE CONCEPTEUR DE L'APPLICATION A LA RESPONSABILITÉ ULTIME DE VÉRIFIER ET CONFIRMER L'ADÉQUATION DES PRODUITS NI DES LORS QUE DE TELS PRODUITS SONT INTÉGRÉS DANS UN SYSTÈME OU UNE APPLICATION, ET NOTAMMENT L'ADÉQUATION DE LA CONCEPTION, DU PROCÉDÉ ET DU NIVEAU DE SÉCURITÉ DU SYSTÈME OU DE L'APPLICATION EN QUESTION.

20. Droits limités pour le gouvernement des Etats-Unis. Si vous êtes une agence, un ministère ou une autre entité du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ("Gouvernement"), l'utilisation, la duplication, la reproduction, la diffusion, la modification, la divulgation ou le transfert du LOGICIEL ou de toute documentation y afférente de quelque nature que ce soit, y compris des données techniques et manuelles, est soumise à des restrictions conformément à la Federal Acquisition Regulation 12.212 (telle que modifiée ou remplacée) en ce qui concerne les organes civils et au Defense Federal Acquisition Regulation Supplement 227.7202 (tel que modifié ou remplacé) en ce qui concerne les organes militaires. Le LOGICIEL est un LOGICIEL d'ordinateur commercial et la documentation correspondante est de la documentation de LOGICIEL d'ordinateur commercial. L'utilisation du LOGICIEL et de la documentation est en outre soumise aux restrictions prévues par le présent Contrat ou tout avenant à celui-ci. Le Constructeur/Fabricant est National Instruments Corporation, 11500 North Mopac Expressway, Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, 78759-3504.
21. Conformité. Vous acceptez de mettre tous les registres concernés à la disposition de NI durant vos heures normales de bureau afin de permettre à NI (sur préavis raisonnable adressé par NI à vous-même) de vérifier que vous respectez les clauses et conditions du présent Contrat. En outre, si vous êtes une entreprise ou une autre entité, vous vous engagez à fournir sans délai à NI sur demande de NI ou de son représentant habilité des documents et une attestation écrite établissant que l'utilisation du LOGICIEL par vous-même et vos employés est conforme aux clauses et conditions du présent Contrat. NI Pourra (avec préavis écrit) inspecter votre usage du LOGICIEL pendant vos heures normales d'ouverture afin de s'assurer de votre respect du présent Contrat. Si les résultats de l'une de ces inspections indiquent une insuffisance de paiement de votre part, des redevances applicables exigibles et payables à NI, vous devrez : (i) immédiatement payer ces sommes à NI et (ii) rembourser à NI le coût d'une telle inspection.
22. Résiliation. Le présent Contrat sera résilié de plein droit en cas de manquement de votre part à l'une de ses dispositions. Dès la résiliation du présent Contrat, quel qu'en soit le motif, vous devrez détruire toutes les copies du LOGICIEL.
23. Dispositions générales.
 - A. Si le LOGICIEL est fabriqué aux Etats-Unis d'Amérique, (i) le présent Contrat est régi par le droit de l'Etat du Texas, Etats-Unis d'Amérique, à l'exclusion de toutes dispositions de la Convention des Nations Unies sur la Vente Internationale de Marchandises, et sans que soient prises en compte les règles de conflits de lois et (ii) les tribunaux du Comté de Travis, Texas, Etats-Unis d'Amérique, seront compétents à titre non exclusif pour connaître de toutes les actions dans le cadre du présent Contrat, les parties acceptant de se soumettre à la compétence de ces tribunaux.

- B. Si le LOGICIEL est fabriqué en République d'Irlande ou si le LOGICIEL est DIAdem, DIAdem Clip, DIAdem Insight, ou DASYS Lab, (i) le présent Contrat est régi par le droit de la République d'Irlande, à l'exclusion de toutes dispositions de la Convention des Nations Unies sur la Vente Internationale de Marchandises, et sans que soient prises en compte les règles de conflits de lois et (ii) les tribunaux de Dublin, République d'Irlande, seront compétents à titre non exclusif pour connaître de toutes les actions dans le cadre du présent Contrat, les parties acceptant de se soumettre à la compétence de ces tribunaux.
- C. Si le LOGICIEL est fabriqué en Hongrie, (i) le présent Contrat est régi par le droit hongrois, à l'exclusion de toutes dispositions de la Convention des Nations Unies sur la Vente Internationale de Marchandises, et sans que soient prises en compte les règles de conflits de lois et (ii) les tribunaux de Hongrie seront compétents à titre non exclusif pour connaître de toutes les actions dans le cadre du présent Contrat, les parties acceptant de se soumettre à la compétence de ces tribunaux.
- D. Le présent Contrat (et le cas échéant la LMP) constitue l'accord complet entre vous et NI sur le LOGICIEL et annule toutes propositions écrites ou orales, tous accords antérieurs, bons de commande ou autres communications entre vous et NI concernant l'objet du présent Contrat. S'il existe un conflit entre les termes et conditions du présent contrat et la teneur de la Documentation LMP, ce sont les termes et conditions du présent contrat qui feront foi.
- E. Si une partie au présent Contrat introduit une action contre l'autre partie concernant l'objet des présentes, la partie gagnante aura le droit de se faire rembourser les honoraires d'avocat et frais de justice raisonnables, en sus de toute autre réparation obtenue. Si une disposition du présent Contrat est déclarée nulle, la clause concernée sera modifiée de telle sorte qu'elle soit applicable et, dans sa forme modifiée, sera pleinement applicable, le reste du présent Contrat demeurant pleinement en vigueur. Si vous téléchargez le LOGICIEL, vous déclarez et garantisiez ne pas être situé dans un pays ou placé sous le contrôle d'un pays en direction duquel l'exportation du LOGICIEL est interdite par les lois et règlements de ce pays ni par ceux des Etats-Unis d'Amérique.

(c) 2001–2007 National Instruments Corporation. Tous droits réservés.

370406K-0114

June 2007